



## LETTRÉ MENSUELLE

**CFE-CGC**

**De l'UES Inetum**

<https://cfecgc-inetum.fr>  
[contact@cfecgc-inetum.fr](mailto:contact@cfecgc-inetum.fr)

### Sommaire

Page 1	Édito
Page 2	Report des augmentations / Mutuelle
Page 3	RTT / fin de CRA 35
Page 4	Canicule / Réunions d'information
Page 5	Agenda
Page 6	Contacts

8 juillet 2025

## *Vos représentants CFE-CGC inetum*



*Vous souhaitez  
de bonnes vacances !!!*

Raccrochez tout...  
**Reposez-vous !**

*Mais n'oubliez pas  
ceux qui continuent  
à travailler  
durant cette période !*



C'EST AUSSI AVOIR  
DU **TEMPS** POUR **SOI**



## Ce qui n'augmente pas ... votre salaire



Une réunion paritaire entre les OSR et la Direction s'est enfin tenue le 18 juin. La première depuis le mois de février ([cf. notre lettre de juin](#)).

La première information marquante pour les salariés est, encore une fois, une économie faite sur le dos, ou plutôt les poches, des salariés, avec :

- **le report en octobre 2025 des augmentations individuelles prévues chez I&O (Integration & Outsourcing) en avril et juillet 2025**
- **le report en octobre 2025 des augmentations individuelles prévues dans les autres entités en juillet 2025**

Pour rappel, les comités salaires de mars, sont censés valider les augmentations individuelles pour l'année. Augmentations qui sont réparties sur avril, juillet et octobre, avec usuellement la majeure partie en avril.

Or, cette année **seules 15% des augmentations prévues ont été distribuées en avril et le reste (85 %) le sera seulement en octobre**. Pourquoi pas le 31 décembre ? Quand on sait que dans certaines entreprises les augmentations sont appliquées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, c'est encore plus démotivant pour les salariés.

Maigre lot de consolation, les augmentations prévues dans les enveloppes spécifiques, ont bien été appliquées en avril et en juillet. Pour en connaître tous les détails, voir [notre article sur les NAO 2025](#).

Vos représentants **CFE-CGC** dénoncent le manque de transparence de la direction, qui attend le mois de juin pour informer de ce report.

**Surtout, nous dénonçons le manque de considération vis-à-vis des salariés, mais aussi des managers qui doivent gérer le ras le bol d'une grande partie de leurs équipes, sur un process opaque et des augmentations minimalistes qui ne permettent même pas le maintien du pouvoir d'achat.**

**Dans tous les cas, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre manager pour formuler une demande d'augmentation qui sera examinée au comité de salaire de juillet.**

## Ce qui augmente ... la mutuelle pour les conjoints



Attention, si votre conjoint est rattaché à votre mutuelle Mercer, à partir du mois de juillet 2025, cela va malheureusement

vous coûter beaucoup plus cher. Avec une nouvelle hausse de cotisation de +44% après celle de +68% intervenue en février, soit une **hausse phénoménale de 142% depuis le début de l'année !**

Si votre conjoint dispose déjà d'une couverture santé suffisante, empresses-vous de demander sa radiation auprès de Mercer. Dans le cas contraire, regardez les offres du marché en termes de mutuelle santé et faites jouer la concurrence.

Dans tous les cas, vos élus **CFE-CGC** sont disponibles pour vous renseigner.

## Action du CSE Central contre l'augmentation de la mutuelle

Afin de dénoncer l'absence de concertation de la direction avec les instances représentatives du personnel, concernant la hausse phénoménale des cotisations mutuelles ([cf. notre lettre de janvier](#)), les membres du CSE Central ont engagé une action judiciaire.

Le jugement devrait avoir lieu en septembre.

A suivre ...



## RTT année N-1



**N'oubliez pas vos RTT restants !**

En complément à notre article du mois dernier sur les congés et les RTT, précisons que les RTT employeur (RE) et RTT salariés (RS) non pris au 31 mai, donc de l'année N-1, ne sont pas perdus mais basculent dans un compteur SOLDE RTT S. Ces jours sont à prendre en tant que RS, avant le 31 août.

Pour éviter que vos RS de l'année N soient débités avant les RS de l'année N-1, il est préférable d'ajouter dans vos Chronotime et vos CRA, le commentaire « RTT N-1 » dans la zone prévue.

**A noter que ce sont les compteurs indiqués sur vos fiches de paye qui font foi. Il est donc important de les vérifier.**

## CRA 35 c'est (bientôt ?) fini

Fonctionnalité	Aujourd'hui		Demain	
	CRA 35	Chronotime	CRA 35	Chronotime
<div style="border: 1px solid pink; border-radius: 10px; padding: 5px; display: inline-block;"> <p>Saisies &amp; déclarations</p> </div>	✓ Temps	✓ Activités		✓
	✓			✓
	✓			✓
	✓			✓
	✓			✓
<div style="border: 1px solid cyan; border-radius: 10px; padding: 5px; display: inline-block;"> <p>Accès aux compteurs</p> </div>		✓ + bulletins paie		✓ En temps réel + bulletins paie
		Sur bulletins paie uniquement		✓ + bulletins paie
		Compteur commun avec CPs		✓ Compteurs individualisés

Lors du CSE Central de juin, la direction a présenté le décommissionnement de CRA 35, prévu pour la rentrée de septembre. L'objectif affiché étant de conserver une seule application, Chronotime qui regroupera l'ensemble des fonctionnalités. La communication aux salariés et la confirmation de la date de fermeture du CRA 35 étaient prévues avant le 30 juin 2025. Or, à ce jour, rien n'ayant été officiellement annoncé, le projet semble encore à l'état de projet.

Une fois de plus, vos élus CFE-CGC déplorent l'absence, par la direction, de l'implication des élus dans un projet dans lequel ils auraient une vraie valeur ajoutée.

Autre point important pour vous, vous ne pourrez plus accéder à vos anciens CRA, avec toutes les conséquences que cela peut avoir en cas de litige, par exemple sur les heures supplémentaires.

Par conséquent nous vous recommandons expressément de sauvegarder tous vos CRA disponibles :

- Sélectionner « Consultation / Impression de vos CRA »

### Gestion de votre CRA

- ▶ Votre profil courant
- ▶ Saisie et modification de votre CRA
- ▶ Consultation / Impression de vos CRA

- Puis cliquer sur Consultation des CRA disponibles

- Puis sélectionner Tout imprimer

## Nouvelles obligations patronales face aux canicules



### Un enjeu de santé et de sécurité au travail

Avec l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur, les autorités françaises ont mis en place de nouvelles obligations pour les employeurs afin de protéger la santé de leurs salariés lors des périodes de canicule.

### Les principales mesures à respecter

Parmi les mesures à mettre en oeuvre, on retrouve notamment :

- **L'adaptation des horaires de travail** : privilégier le travail en dehors des heures les plus chaudes, par exemple en début de matinée ou en fin d'après-midi.
- **L'aménagement des postes de travail** : assurer une ventilation adéquate, fournir des équipements de protection ou des ventilateurs si nécessaire.
- **La mise à disposition d'eau fraîche** : garantir un accès constant à de l'eau potable pour tous les salariés.
- **La sensibilisation et la formation** : informer les employés sur les risques liés à la chaleur et les comportements à adopter pour se protéger.
- **La surveillance de l'état de santé des salariés** : notamment pour les travailleurs exposés à des efforts physiques importants ou vulnérables face à la chaleur.

### Une responsabilité accrue pour les employeurs

Ces nouvelles obligations soulignent la responsabilité accrue des employeurs en matière de santé et de sécurité. Ils doivent non seulement respecter la réglementation, mais aussi veiller à instaurer un environnement de travail sûr et adapté aux conditions climatiques exceptionnelles.

### Conclusion

Il est essentiel que les employeurs prennent ces nouvelles obligations au sérieux pour protéger leurs salariés. La prévention, la sensibilisation et l'adaptation des conditions de travail sont clés pour faire face à ces défis climatiques et garantir la sécurité de tous.

## Réunions d'informations : quelles sont vos attentes ?



Nous vous avons proposés des réunions d'informations en visio sur des thèmes qui vous intéressent, vous préoccupent, tels que les NAO, l'intermission, etc.

**Afin d'encore mieux répondre à vos attentes, c'est maintenant à nous de vous demander quels sujets souhaitez vous voir aborder lors de prochaines visio (les congés, la mutuelle, etc.) ?**

# L'Agenda

## JUIN, 2025

**03 RÉUNION CCSCT AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

JUIN

**05 RÉUNION CSSCT EST À STRASBOURG**

JUIN

**10 RÉUNION COMMISSION ACTION LOGEMENT**

JUIN

**11 RÉUNION CSEC**

JUIN

**12 RÉUNION CSSCT GRAND OUEST**

JUIN

**12 RÉUNION CSSCT SUD OUEST À BORDEAUX**

JUIN

**13 RÉUNION CSEC SUITE DU 11 JUIN**

JUIN

**17 RÉUNION CSE AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

JUIN

**17 RÉUNION CCSCT ÎLE DE FRANCE**

JUIN

**18 RÉUNION PARITAIRE**

JUIN

**18 RÉUNION CSSCT MÉDITERRANÉE (SOPHIA)**

JUIN

**24 RÉUNION CSE ÎLE DE FRANCE**

JUIN

**24 RÉUNION CSE NORD**

JUIN

**26 RÉUNION CSE SUD-OUEST (CSSCT)**

JUIN

**26 RÉUNION CSE MÉDITERRANÉE (MONTPELLIER)**

JUIN

**26 RÉUNION CSE EST (SSCT - STRASBOURG)**

JUIN

**27 RÉUNION CSE GRAND-OUEST**

JUIN

## JUILLET, 2025

**04 RÉUNION CSEC**

JUIL

**09 RÉUNION PARITAIRE**

JUIL

**10 RÉUNION COMMISSION ACTION LOGEMENT**

JUIL

**22 RÉUNION CSE NORD**

JUIL

**22 RÉUNION CSE AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

JUIL

**24 RÉUNION CSE SUD-OUEST (ÉCONOMIQUE)**

JUIL

**24 RÉUNION CSE EST (TEAMS)**

JUIL

**25 RÉUNION CSE MÉDITERRANÉE (SOPHIA)**

JUIL

**29 RÉUNION CSE ÎLE DE FRANCE**

JUIL

**30 RÉUNION PARITAIRE**

JUIL

**31 RÉUNION CSEC**

JUIL

# Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

**IMPORTANT** : les adresses courriel indiquées ci-après sont gérées par la seule CFE-CGC sur des serveurs qui lui sont propres et en toute indépendance du Groupe Inetum

**Olivier MAULMY**  
 Délégué Syndical Central UES  
 ☎ 07 87 16 17 19  
[olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr](mailto:olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr)



**François LECLUSE**  
 Délégué Syndical Central adjoint UES  
 ☎ 07 80 02 68 59  
[francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr](mailto:francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr)

Inetum Services			
IDF	Ludovic BOULLIN Katia LESPINE	☎ 06 76 28 46 99 ☎ 06 49 57 18 48	<a href="mailto:ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr">ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:katia.lespine@cfecgc-inetum.fr">katia.lespine@cfecgc-inetum.fr</a>
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93	<a href="mailto:benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr">benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr</a>
OUEST	Pascal HOUSSIN Karine ROUE Maxime BUJEAU Thierry PLUMER	☎ 06 98 38 41 55 ☎ 07 72 36 90 13 ☎ 06 70 68 67 50 ☎ 07 84 45 42 57	<a href="mailto:pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr">pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:karine.roue@cfecgc-inetum.fr">karine.roue@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:maxime.bujeau@cfecgc-inetum.fr">maxime.bujeau@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:contact@cfecgc-inetum.fr">contact@cfecgc-inetum.fr</a>
NORD	Brigitte DURIEZ Nancy VARDON Eric PRETRE	☎ 07 60 14 82 33 ☎ 06 82 66 02 15 ☎ 07 60 14 82 33	<a href="mailto:brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr">brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:nancy.vardon@cfecgc-inetum.fr">nancy.vardon@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:contact@cfecgc-inetum.fr">contact@cfecgc-inetum.fr</a>
RHONE-ALPES-AUVERGNE	François LECLUSE Bruno MAZALE Bruno MONTET	☎ 07 80 02 68 59 ☎ 06 16 12 71 27 ☎ 06 03 73 36 22	<a href="mailto:francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr">francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr">bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:contact@cfecgc-inetum.fr">contact@cfecgc-inetum.fr</a>
MÉDITERRANEE	Yves AMATE Christian THOMAS	☎ 06 19 73 52 29 ☎ 07 87 16 17 19	<a href="mailto:yves.amate@cfecgc-inetum.fr">yves.amate@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:contact@cfecgc-inetum.fr">contact@cfecgc-inetum.fr</a>
SUD OUEST	Arnaud LEPOINT	☎ 06 03 38 73 69	<a href="mailto:arnaud.lepoint@cfecgc-inetum.fr">arnaud.lepoint@cfecgc-inetum.fr</a>
Nexpublica			
Saint-Ouen	Bertrand KLOSTER	☎ 06 23 83 03 50	<a href="mailto:bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr">bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr</a>
Nancy-Dijon	Daniel AKNINE	☎ 06 73 37 55 76	<a href="mailto:daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr">daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr</a>
Autres entités hors UES			
Metaware	Martin JOURDAN	☎ 06 63 76 16 71	<a href="mailto:contact@cfecgc-inetum.fr">contact@cfecgc-inetum.fr</a>

Web <https://cfecgc-inetum.fr>



Mail [contact@cfecgc-inetum.fr](mailto:contact@cfecgc-inetum.fr)



Olivier Maulmy



**Vous aussi, rejoignez la CFE-CGC !**  
**Adhérez en ligne :**  
<https://www.fieci-cfecgc.org/rejoignez-nous/>